

RAPPEL DES REGLES D'ACCESSION ET DE RETROGRADATION

Article 2 : Règles générales d'accèsion et de rétrogradation :

Application de l'article 9 des règlements du championnat de Bretagne Seniors de la LBF.

Division	Accession au niveau supérieur		Descentes en divisions inférieures	
	Nbre de montées	Equipes concernées	Nbre de descentes	Equipes concernées
D1	7	Les équipes classées 1 ^{ère} de chaque groupe+ le meilleur 2 ^{ème}	18 (2)	Les équipes classées 10 ^{ème} , 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe
D2	16 (1)	Les équipes classées 1 ^{ère} de chaque groupe + les 6 meilleurs 2 ^{ème}	24 (2)	Les équipes classées 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe + les 4 moins bons 10 ^{ème}
D3	22 (1)	Les équipes classées 1 ^{ère} de chaque groupe + 10 meilleurs 2 ^{ème}	12 (2)	Les équipes classées dernières de chaque groupe
D4	15 (1)	Pas d'accèsion, car à partir de la saison prochaine, les clubs pourront s'engager à leur choix en D3 ou D4 (à l'exception des ententes et des clubs ayant déjà une équipe en D3)		

(1) Chiffres donnés dans l'hypothèse de 9 descentes de R3. En fonction du nombre de descentes de R3, il pourra être procédé à des montées ou descentes supplémentaires.

Article 3 : Critères pour départager les équipes des différents groupes :

MONTEES SUPPLEMENTAIRES (ou meilleur 2 ^{ème} par exemple)	DESCENTES SUPPLEMENTAIRES (ou moins bon 10 ^{ème} par exemple)
1 – N° Equipe (Priorité équipe 1 puis 2, ...)	1 – N° Equipe (5 puis 4, puis 3 ...)
2 – Le plus grand nombre de points au classement final (Au prorata du nombre de matches joués en championnat)	2 - Le plus petit nombre de points au classement final (Au prorata du nombre de matches joués en championnat)
3 - Plus petit nombre de matches de suspensions (a) joueurs et dirigeants en championnat (au prorata Nombre de matches)	3 - Plus grand nombre de matches de suspensions (a) joueurs et dirigeants en championnat (au prorata Nombre de matches)
4 – Club ayant le plus grand nombre d'arbitres	4 – Club ayant le moins d'arbitres
5 – Club plus grand nombre d'éducateurs licenciés	5 – Club ayant le moins d'éducateurs licenciés
6 – Plus grand nombre de licenciés jeunes (U6 à U19 inclus)	6 – Plus petit nombre de licenciés jeunes (U6 à U19 inclus)
7 – Terrain : Club disposant d'un terrain classé en catégorie T1/T2/T3/T4/T5/T6 ou T7	7 – Terrain : Club ne disposant pas d'un terrain classé en catégorie T1/T2/T3/T4/T5/T6 ou T7

(a) Un match de suspension en championnat est une suspension qui a été infligée suite à un match de championnat même si un ou les deux premiers cartons sont pris sur une autre compétition.